Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260922-20260922004-DE

CRUGUEL

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le mardi 15 septembre 2026 et affichés à la mairie le mardi 15 septembre 2026.

Présents (15) : *BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas (arrive à 19H15), ETIENNE Brigitte, RICHARD Magali, COURTEL Magali, MAHÉO Anthony, GICQUEL Céline, TATTEVIN Cindy, JOUNOT Yoann, HERVOUET Clément, PEDRONO Tanguy, BOULVAIS Marine, EVEN Camille*

Absents excusés (0) : *néant*
Pouvoirs (0) : *néant*
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *:JOUNOT Yoann*

4-Budget communal - Décision modificative

Afin d'enregistrer les écritures comptables relatives à la procédure de « Livraison à Soi Même » et de l'assujettissement de la TVA pour la Maison d'Assistantes Maternelles, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

En dépenses :	*Chap 23*	*compte 231*	*immo en cours*	*+ 514 803.56*
En recettes	*Chap 23*	*compte 231*	*immo en cours*	*+ 617 764.27*
	Chap 10	*compte 10222*	*FCTVA*	*-102 960.71*

Pour le transfert des terrains vers le lotissement le clos des châtaigniers, les conseillers municipaux autorisent, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Dépenses d' investissement:
- c/276342 créances collectivité de rattachement : + 6 280 €
- c/2135 install générales, agencement : - 6 280 €

Le Maire, David BOULVAIS

MAIRIE DE CRUGUEL (Morbihan)